

# PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

La prévention des risques psychosociaux regroupe les actions visant à limiter le stress, les tensions et les risques de mal-être au travail.

## Comment le Fonds vous soutient-il ?

Nous vous proposons :

Des accompagnements d'équipe

Des ateliers d'échanges de pratiques

Des analyses de risques

Des outils

Plus d'informations : [www.fonds-4s.org/prevention-rps](http://www.fonds-4s.org/prevention-rps)



Le financement de ces actions est entièrement pris en charge par le Fonds, sans répercussion sur le **budget maximum autorisé** (BMA) de l'asbl.

# BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est un accompagnement individuel permettant à la personne intéressée d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.

## Comment le Fonds vous soutient-il ?

Plus d'informations : [www.fonds-4s.org/bilan-de-competences](http://www.fonds-4s.org/bilan-de-competences)



Sous certaines conditions, le financement du bilan de compétences est entièrement pris en charge par le Fonds, sans répercussion sur le **budget maximum autorisé** (BMA) de l'asbl.

## CONTACT

📍 Square Saintelette, 13-15  
1000 Bruxelles

📞 02 227 59 83  
✉️ [fonds-4s@apefasbl.org](mailto:fonds-4s@apefasbl.org)  
🌐 [www.fonds-4s.org](http://www.fonds-4s.org)

📘 [www.facebook.com/Fonds4S](https://www.facebook.com/Fonds4S)  
🌐 [be.linkedin.com/company/Fonds-4S](https://be.linkedin.com/company/Fonds-4S)



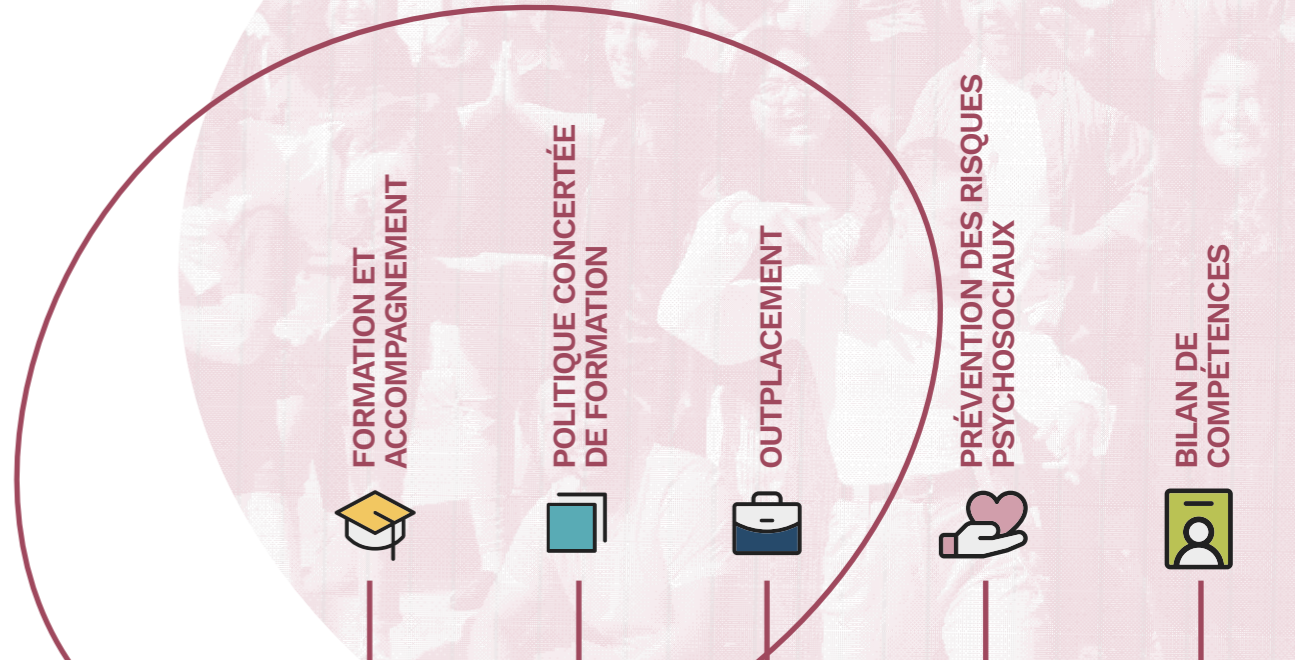
Le Fonds 4S est l'un des Fonds sociaux de formation coordonnés au sein de l'APEF – Association paritaire pour l'emploi et la formation.

# 4S

## PLAN D'ACTION 2026-2028

Le **Fonds 4S** est le Fonds de formation du secteur socioculturel et sportif.

Notre mission prioritaire est de favoriser les initiatives de formation des asbl et des travailleur·euse·s des commissions paritaires 329.02 et 329.03.



# SOUTIEN À LA FORMATION


## Qu'est-ce que le soutien à la formation ?

Le Fonds 4S soutient tous types de moments formatifs visant à développer les compétences et à professionnaliser les pratiques :


- Formations ou accompagnements
- Individuels ou collectifs
- Au contenu préétabli ou personnalisable

## Comment le Fonds vous soutient-il ?


Le Fonds 4S vous propose un financement organisé en 3 dispositifs :



**DES CATALOGUES DE FORMATIONS**  
FormAction et divers catalogues conventionnés




**L'ACTION CLÉ SUR PORTE**  
Financement de formations qui existent déjà dans l'offre d'un opérateur de formation de votre choix



**L'ACTION SUR MESURE**  
Financement de formations et d'accompagnements construits ou adaptés par un opérateur de votre choix pour répondre à vos besoins spécifiques.

Les salarié-e-s sont la cible prioritaire de ces actions. D'autres publics peuvent cependant faire l'objet d'une intervention du Fonds : c'est le cas des bénévoles, volontaires et administrateur-ric-e-s, pour autant que la thématique de la formation soit en lien avec l'objet social, le fonctionnement ou la gestion de l'asbl.

Plus d'informations : [www.fonds-4s.org/soutien-formation](http://www.fonds-4s.org/soutien-formation)



Chaque intervention du Fonds est comptabilisée dans le **budget maximum autorisé (BMA)** de l'asbl. Ce montant varie en fonction du nombre d'équivalents temps plein de l'asbl, de 8.100 € pour les plus petites à 18.500 € pour les plus grandes.

# POLITIQUE CONCERTÉE DE FORMATION (PCF)

## Qu'est-ce qu'une PCF ?

La politique concertée de formation (PCF) est la vision stratégique de la formation pour l'asbl et son personnel. Elle définit la manière de gérer les orientations et les actions de formation individuelle et collectives à court et moyen terme ainsi que la manière dont sont prises les décisions relatives à la gestion de la formation.

Pour certaines asbl, le Fonds 4S conditionne son intervention à l'existence d'une politique concertée de formation et/ou d'un plan de formation.

## Comment le Fonds vous soutient-il ?

Nous vous proposons :

- Des outils pratiques téléchargeables
- Des accompagnements d'équipe
- La possibilité d'être conseillé par le service *Competentia*.

Plus d'informations : [www.fonds-4s.org/politique-concertee/cest-quoi/](http://www.fonds-4s.org/politique-concertee/cest-quoi/)



Le financement de ces actions est entièrement pris en charge par le Fonds 4S, sans répercussion sur le **budget maximum autorisé (BMA)** de l'asbl.

# OUTPLACEMENT

## Qu'est-ce que l'outplacement ?

Un outplacement (ou reclassement professionnel) est un ensemble de services et de conseils de guidance fourni pour le compte de l'employeur au profit de personnes licenciées correspondant à certains profils.

L'accompagnement personnalisé a pour but de permettre à la personne licenciée de retrouver plus rapidement un emploi ou de développer une activité professionnelle comme indépendant-e.

## Comment le Fonds vous soutient-il ?

Les asbl de la CP 329.02 peuvent introduire une demande d'intervention au Fonds. Nous prenons alors en charge :

- L'ensemble des démarches administratives, dont la transmission d'une offre d'outplacement concrète à la personne licenciée
- 75% du coût de l'outplacement (les 25% restant sont à charge de l'employeur).

Plus d'informations : [www.fonds-4s.org/outplacement](http://www.fonds-4s.org/outplacement)



L'intervention du Fonds n'a pas de répercussion sur le **budget maximum autorisé (BMA)** de l'asbl.